

PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS 2011

PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
CENTRE HOSPITALIER DE FREJUS/SAINT-RAPHAEL
240, avenue de St Lambert
83608 FREJUS Cedex
TEL: 04.94.40.20.95
FAX: 04.94.40.22.20**

**SECRETARIAT OUVERT :
Du lundi au vendredi
de 9 H à 16 H 30**

Mail : ifsi-sec@chi-frejus-saint-raphael.fr

Document à conserver par le candidat.

1 6 1 OBJECTIFS

Liste 1 :

Préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité comprenant :

1 : Une épreuve écrite qui consiste en un travail écrit anonyme d'une durée de deux heures notée sur 20 points. Elle comporte l'étude d'un texte comprenant 3000 à 6000 sigles, relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social.

Le texte est suivi de trois questions permettant au candidat de présenter le sujet et les principaux éléments du contenu, de situer la problématique dans le contexte, d'en commenter les éléments notamment chiffrés et de donner un avis argumenté sur le sujet.

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.

2 : Une épreuve de tests d'aptitudes de deux heures notée sur 20 points ;

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques.

Les deux épreuves d'admissibilités sont écrites et anonymes.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Préparer le candidat à l'épreuve d'admission:

Les candidats, déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à une épreuve d'admission, qui consiste en un entretien avec trois personnes, membres du jury :

Cet entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

L'épreuve d'une durée de 30 minutes au maximum et notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion.

Pour pouvoir être admis dans un institut de formation en soins infirmiers, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, et au vu des notes obtenues aux trois épreuves de sélection, le président du jury établit une liste de classement.

Liste 2 :

Examen d'admission

- Modalités particulières d'admission pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture justifiant de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein.

L'examen d'admission consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.

ide à suivre la formation notamment les capacités
connaissances numériques.
au moins égale à 15 sur 30 à cette épreuve.

1 6 2 PUBLIC VISE

Les candidats devront savoir que pour se présenter aux épreuves et à la formation préparatoire, les critères sont les suivants :

- ✓ Etre âgé de dix sept ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection et possédant l'un des diplômes suivants :
- ✓ Le Baccalauréat français
- ✓ L'un des titres énoncé dans l'arrêté du 25 août 1969 modifié, ou un des titres admis en dispense du Baccalauréat français en application du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981
- ✓ Un titre ou un diplôme homologué au niveau IV
- ✓ Le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires : (DAEU) ou un diplôme spécial d'entrée à l'université
- ✓ Un certificat de scolarité pour les candidats de classe terminale : leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat français. Ce titre est à adresser à la Direction de l'Institut **au plus tard 4 jours** après affichage des résultats de cet examen.
- ✓ La notification d'autorisation par le préfet de région à se présenter aux épreuves de sélection dans les instituts de formation en soins infirmiers. Ceci concerne les candidats justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale :
 - d'une durée de 3 ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social, autres que les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'aide médico-psychologique ;
 - d'une durée de 5 ans pour les autres candidats.

Ces candidats doivent s'adresser à la DRASS 23-25 rue Borde 13285 MARSEILLE Cedex 8, pour constituer un dossier de candidature. Ils doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional de présélection.

- ✓ Le diplôme professionnel d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'aide médico-psychologique et justifier à la date du début des épreuves, de 3 ans d'exercice professionnel.

1 - 3 PERIODE DE FORMATION

Du 7 septembre 2010 au 5 Avril 2011

187 H 30 réparties sur 25 jours à raison d'une journée par semaine.

Horaires : de 8 H à 12 H et de 13 H à 16 H 30 = 7 H 30

ORGANISATION

| <i>DUREE</i> | <i>PERIODE</i> | | | | <i>HORAIRE</i> |
|---------------|----------------|-----------------------|------------------|--------------|---|
| | Jour | Date | Mois | Année | |
| 187H30 | Mardi | 7 | septembre | 2010 | 8 H 00 12 H 00 13 H 00 16 H 30 |
| | | 14 | septembre | | |
| | | 21 | septembre | | |
| | | 28 | septembre | | |
| | | 05 | octobre | | |
| | | 12 | octobre | | |
| | | 19 | octobre | | |
| | | 9 | novembre | | |
| | | 16 | novembre | | |
| | | 23 | novembre | | |
| | | 30 | novembre | | |
| | | 07 | décembre | | |
| | | 14 | décembre | | |
| | | 04 | janvier | 2011 | |
| | | 11 | janvier | | |
| | | 18 | janvier | | |
| | | 25 | janvier | | |
| | | 1^{er} | février | | |
| | | 08 | février | | |
| | | 22 | février | | |
| | | 08 | mars | | |
| | | 15 | mars | | |
| | | 22 | mars | | |
| 29 | mars | | | | |
| 05 | avril | | | | |

1-4 MODALITES D'ENTREE

- Inscriptions jusqu'au 31 Août 2010 .
- Les candidats doivent associer à leur fiche d'inscription (cf document) un courrier de motivation faisant apparaître leur projet professionnel ainsi qu'un curriculum vitae.

s candidats de la liste 1 et 2. A noter que le prix est identique bien que les modalités de concours soient différentes . En effet un renforcement en mathématiques, en français et en étude de situations de soins est organisé pour la liste 2 alors que la liste 1 bénéficie d'un préparation aux tests d'aptitude et à l'oral.

Un contrat individuel est signé en deux exemplaires par l'institut et le stagiaire. Ce contrat comporte : le coût, les dates de formation, les objectifs à atteindre, le programme, les moyens et les méthodes pédagogiques.

Pour les candidats financés par un établissement ou d'autres organismes, une convention est signée entre les deux parties, et contient les mêmes renseignements que ceux indiqués dans le contrat individuel.

Un exemplaire du règlement intérieur est remis aux candidats en début de formation.

1-6 PROGRAMME DE FORMATION

1-6-1 Contenu

MATHEMATIQUES

- Calcul mental
- Calcul numériques
- Fractions - Racines carrées - Equations - Puissances
- Unité de mesure, de temps
- Pourcentage
- Conversions
- Probabilités

TESTS D'APTITUDES (LISTE 1)

- Exercices de test d'observation, d'attention, d'organisation, de raisonnement logique
- Séries logiques déductibles- résolutions de problèmes - épreuves numériques
- Exercices d'aptitudes verbales

FRANCAIS DE BASE

- Syntaxe
- Vocabulaire
- Orthographe
- Grammaire

CULTURE GENERALE

- Méthodologie (analyse, synthèse, commentaire, argumentation de texte, idées principales d'un texte, etc)
- Etude de sujets d'actualité sanitaire et sociaux
- Exercices de rédaction à partir de sujets sanitaires et sociaux

SITUATION PROFESSIONNELLES (liste 2)

- Etudes de situations de soins correspondantes à la compétence 3 du référentiel infirmier

PREPARATION A L'ORAL (Liste 1)

- Présentation orale et argumentation d'un sujet
- Prise de parole devant un jury
- Réflexion sur les motivations et le projet professionnel

1-6-2 Méthodes

- Evaluation des pré-requis théoriques
- Apports théoriques et exercices d'application
- Exercices de calcul (pourcentage, conversion, division)
- Etudes de textes sanitaires et sociaux
- Travaux de groupe
- Travail personnel
- Evaluations écrites et corrigées
- Mise en situation d'épreuve orale
- Rencontre avec des professionnels de santé
- Mise à disposition de supports écrits, et de fiches de synthèse
- Accès à la documentation de l'Institut et aux équipements informatiques

1-6-3 Suivi

- Des réajustements de l'enseignement sont réalisés en fonction de l'évaluation des pré-requis en début de formation et tout au long de la formation en tenant compte du niveau de progression des candidats.
- L'assiduité est contrôlée par une feuille d'émargement. Toute absence doit être justifiée. Afin de limiter l'absentéisme, l'élaboration d'une « charte d'engagement » est envisagée.

1-6-4 Qualité des intervenants

- Cadres de santé et infirmiers enseignants
- Professeur de mathématiques
- Professeur de français
- Professionnels infirmiers

1-6-5 Modalités d'évaluation

- Notes obtenues par les stagiaires.
- Evaluation de satisfaction réalisée en fin de formation
